

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2014 À 19 h 30

Présents : F. LAUNAY , N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, M. BRUNEAU , E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J-L GOBIN, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

Excusés : C. CORMIER pouvoir à F. LAUNAY

Secrétaire de séance : F. GUÉDON

Convocation : 1^{er} juillet 2014



APPROBATION DU COMPTE RENDU :

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal n'a pas été approuvé dans la mesure où il n'a pas été transmis aux élus.

INTERVENTION DE MONSIEUR SAMUEL DELAUNAY :

Monsieur Samuel DELAUNAY s'étonne d'avoir reçu tardivement la notice sommaire de la réunion de ce soir.

Cette réception tardive ne permet pas de se positionner sur les dossiers importants.

Monsieur le Maire rappelle que l'envoi de cette notice n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Monsieur Samuel DELAUNAY s'interroge sur le fonctionnement et notamment sur l'information faite au conseil municipal.

Le bureau municipal indique que les dossiers sont traités dans leurs commissions respectives et qu'en cas de besoin chaque conseiller peut interroger l'adjoint ou le conseiller délégué responsable pour obtenir des précisions.

La question des augmentations des tarifs scolaires et de la mise en œuvre du PEDT fait débat sachant que le PEDT sera mis en place pour la fin de l'année.

Les tarifs scolaires sont proposés en augmentation, mais les bilans des deux services sont en déficit constant, le débat s'oriente sur la manière de faire supporter le bilan négatif soit aux utilisateurs ou au budget général de la commune.

Pour la rentrée 2014 il n'a pu être analysé tous les paramètres de ces deux services afin de modifier éventuellement la répartition des frais de restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire. Une réflexion pourra s'engager pour la rentrée 2015.

AFFAIRES FONCIÈRES

Cession Commune/ORDRONNEAU-THOMAS, Le Maupas :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors de l'aménagement du chemin d'Alteau au Maupas, il avait été constaté que la commune était propriétaire d'un reliquat de terrain en bordure de la propriété ORDRONNEAU-THOMAS d'une superficie de 41 m². En mars 2012, le conseil municipal avait, avec l'accord des propriétaires riverains, accepté de céder 41 m² au prix de l'euro symbolique à condition que les frais d'acte notarié et de géomètre soient pris en charge par les acquéreurs.

Le service des Domaines consulté a évalué le terrain cédé à 15 €/m² soit 615 €

Il est proposé à l'assemblée de confirmer le prix d'un euro, l'avis des Domaines n'étant qu'un avis consultatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente au prix de 1,00€ symbolique du délaissé du chemin d'Alteau d'une superficie de 41 m² à Monsieur ORDRONNEAU et Mademoiselle THOMAS. Les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par les acquéreurs.

Monsieur le Maire ou un adjoint est chargé de signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître MOREAU, Notaire à Saint Philbert de Grand Lieu.

Cession Commune/G.A.E.C. de La Garnaudière :

Monsieur le Maire présente le projet de cession à intervenir entre la commune et le GAEC de La Garnaudière.

À cet endroit, le chemin est d'une largeur de 14 mètres environ et il est proposé de céder au GAEC une partie de l'excédent de voirie représentant 198 m². Cette cession ne pourra se faire qu'après avis des Domaines et déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord de principe pour la cession au GAEC de la Garnaudière d'un excédent de voirie de 198 m².
- fixe le prix de vente à 1,50€/m².
- sollicite l'avis du service des Domaines sur ce projet.
- autorise le Maire à lancer la procédure de déclassement du domaine public.
- les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du GAEC de la Garnaudière.
- autorise le Maire ou un adjoint à signer l'acte notarié en l'étude de Maître Moreau, notaire à Saint-Philbert de Grand-Lieu.

TARIFS 2014-2015 - RESTAURANT SCOLAIRE :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan financier du service restaurant scolaire.

Pour l'année scolaire 2013 -2014, ce service enregistre un déficit de 30 861 € en hausse de 9 700€ par rapport à l'année passée.

Il est essentiellement dû aux postes Alimentation et Personnel, dépenses en augmentation et à la légère diminution du poste familles (- 600 €) correspondant au nombre quasiment identique

de repas vendu (- 124 repas). Le coût du repas est passé de 2,125€TTC à 2,321 €TTC ce qui représente environ 6 500 €supplémentaires sur la facture d'alimentation.

Le poste personnel a augmenté de 10 000 €: la création d'un poste supplémentaire sur la cour de l'école St Joseph représente 4 500 €(le remplacement en arrêt maladie d'un agent sur le même site entraîne une dépense de 3 400 €/ an). Les 2 000 €restant sont liés aux majorations des cotisations retraites et aux avancements d'échelons réglementaires.

La commission enfance/vie scolaire propose de majorer les tarifs de la manière suivante à compter du 1er septembre 2014 :

Régulier : $3.33 \text{ €} \times 2 \% = 3.40 \text{ €}$
Occasionnel : $3.58 \text{ €} \times 3.35 \% = 3.70 \text{ €}$
Adulte : $3.79 \text{ €} \times 18.73 \% = 4.50 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, fixe les prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2014 de la manière suivante :

Régulier : 3,40€
Occasionnel : 3,70€
Adulte : 4,50€

TARIFS 2014-2015 - ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Le conseil municipal prend connaissance du bilan financier du service accueil périscolaire pour l'année 2013-2014.

Il fait apparaître un déficit de 13 272€, en augmentation de 7 000€par rapport à l'an dernier.

En dépense, les charges de personnel sont en hausse de 10 000€mais les remboursements de salaires s'élèvent à 9 587€(Congé maternité d'un agent).

Les recettes familles et CAF baissant de 5 000€

Ce phénomène s'explique par le passage de la facturation au ¼ d'heure au lieu de la ½ heure à compter de septembre 2013.

La commission enfance et vie scolaire propose d'établir les tarifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2014 :

Accueil Périscolaire : Tarif au ¼ d'heure

T 1 : $0,34 \times 3\% = 0,35\text{€}$

T 2 : $0,54 \times 4\% = 0,56\text{€}$

T 3 : $0,74 \times 4\% = 0,77\text{€}$

T 4 : $0,88 \times 4,5\% = 0,92\text{€}$

T 5 : $1,04 \times 5\% = 1,09\text{€}$

T 6 : $1,21 \times 5\% = 1,27\text{€}$

T 7 : $1,32 \times 5\% = 1,39\text{€}$

Goûter - Petit déjeuner : 0,60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention fixe à compter du 1^{er} septembre 2014 le tarif de l'accueil périscolaire de la manière suivante :

Accueil Périscolaire : Tarif au ¼ d'heure

<u>Tranche 1</u> : Quotient familial inférieur à 423€	<u>Tarif</u> : 0,35€
<u>Tranche 2</u> : Quotient familial entre 424€et 762€	<u>Tarif</u> : 0,56€
<u>Tranche 3</u> : Quotient familial entre 763€et 999€	<u>Tarif</u> : 0,77€
<u>Tranche 4</u> : Quotient familial entre 1 000€et 1 332€	<u>Tarif</u> : 0,92€
<u>Tranche 5</u> : Quotient familial entre 1 333€et 1 665€	<u>Tarif</u> : 1,09€
<u>Tranche 6</u> : Quotient familial supérieur à 1 666€	<u>Tarif</u> : 1,27€
<u>Tranche 7</u> : Non allocataire	<u>Tarif</u> : 1,39€
<u>Goûter - Petit déjeuner</u> : 0,60€	

MOTION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de La Limouzinière rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de La Limouzinière estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de La Limouzinière soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

ADMISSION EN NON-VALEUR :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'admission en non -valeurs de titres irrécouvrables pour un montant de 135,69€

En effet, la Trésorerie de Machecoul chargée du recouvrement des recettes communales a fourni une liste de produits n°1159370215 qu'elle ne peut encaisser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de déclarer en non -valeurs les impayés cités ci-dessus pour un montant de 135,69€

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur Emmanuel Cardin dans les commissions municipales qu'occupait Madame Corinne Saunier, démissionnaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée désigne Monsieur Emmanuel Cardin au sein des commissions suivantes :

- Bâtiments
- Information/Communication/Culture/Bibliothèque
- Vie associative

DELEGUES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU, COMMISSION « ACTION DE TERRITOIRE » :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Évelyne Ravaud en tant que déléguée titulaire et Madame Véronique Jouan en tant que déléguée suppléante au sein de la commission « Action de territoire » de la Communauté de communes de Grand Lieu.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Cette commission siège au sein de la Communauté de communes de Grand Lieu, chaque commune propose deux titulaires et deux suppléants. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les membres ayant siégé lors du dernier mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Titulaires :
 - * Daniel Fortineau
 - * Joël Guilbaud
- Suppléants :
 - * Evelyne Guillou
 - * Jacky Doux

COMMISSION « ACTION DE TERRITOIRE » :

La commission « Action de territoire » mise en place par la Communauté de communes de Grand Lieu décline six thèmes de réflexion :

- 1) Jeunesse
- 2) Déplacements doux
- 3) Personnes âgées
- 4) Étude d'une salle multifonctions
- 5) Économie et Emploi
- 6) École de musique du territoire

Monsieur Frédéric Launay précise que pour le conseil municipal de septembre, il faudra établir des priorités et classer ces thèmes de 1 à 6.

La Communauté de communes mettra à l'étude en priorité les trois premiers thèmes pour aboutir à des actions concrètes dès 2015. D'autre part, il faudra désigner au sein du conseil, deux délégués communaux par thème.

CANICULE :

Le conseil municipal prend connaissance des mesures à mettre en place en cas de canicule.

QUESTIONS DIVERSES :

- Assemblée générale de l'office municipal : Monsieur Benoît Beaufiles donne un compte-rendu de la récente assemblée générale de l'office municipal.

- Fête de la musique : Monsieur Jean-Luc Gobin demande si une reprise de la fête de la musique est envisagée. Cette manifestation était du ressort d'une association et la décision ne dépend pas de la commune.

DÉGRADATIONS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de dégradations récurrentes sur la salle de sport et le stade municipal. Il a déposé deux plaintes auprès de la Gendarmerie.

La Gendarmerie a engagé une procédure contre 3 jeunes qui vont rembourser les dégâts causés, de plus, quatre adolescents vont être convoqués dans les prochains jours pour une journée citoyenne (remise en état d'un vestiaire et nettoyage sur le stade).



Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 08 septembre 2014 à 20h00